



APPEL A PROJETS 2020

Secteur de l'Aide aux jeunes en difficulté

Toute association venant en aide aux jeunes en difficulté peut rentrer un dossier de candidature auprès de CAP48 pour obtenir un financement dans divers domaines :

- Les investissements immobiliers
- La mobilité
- Les projets pédagogiques, qui renforcent les capacités des jeunes (formation, loisirs, transition entre l'école et le travail ...)

Dans le cadre d'un partenariat entre la Fédération Wallonie-Bruxelles, représentée par Madame Valérie Glatigny, Ministre de l'Aide à la jeunesse, et CAP48, certains projets pédagogiques seront co-financés pour :

1. Le soutien à la parentalité
2. La transition vers l'âge adulte

Notez bien :

Les demandes de financement peuvent s'étaler sur une période de 2 ans.

Les demandes sont non-exclusives, c'est-à-dire que la même demande peut porter sur plusieurs types de financement : investissements immobiliers, acquisition d'un véhicule et soutien au développement d'un projet pédagogique.